

Cote du document: EB 2013/108/R.8/Rev.1
Point de l'ordre du jour: 6 a)
Date: 10 avril 2013
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Mémorandum du Président

Proposition de financement supplémentaire au Burkina Faso pour le

Projet de gestion participative des ressources naturelles et de développement rural du Nord, Centre-Nord et Est (Projet Neer-Tamba)

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Cristiana Sparacino

Chargée de programme de pays
téléphone: +39 06 5459 2306
courriel: c.sparacino@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra

Chef du Bureau des organes
directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb_office@ifad.org

Conseil d'administration — Cent huitième session
Rome, 10-11 avril 2013

Pour: **Approbation**

Recommandation d'approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de financement supplémentaire en faveur du Burkina Faso pour le Projet de gestion participative des ressources naturelles et de développement rural dans les régions du Nord, Centre-Nord et Est (Projet Neer-Tamba), telle qu'elle figure au paragraphe 10, ainsi que les modifications apportées à l'accord de financement, telles qu'elles figurent au paragraphe 6.

Mémoire du Président

Proposition de financement supplémentaire au Burkina Faso pour le Projet de gestion participative des ressources naturelles et de développement rural dans les régions du Nord, Centre-Nord et Est (Projet Neer-Tamba)

I. Contexte

1. Le présent mémoire a trait à l'approbation, par le Conseil d'administration, d'un financement supplémentaire d'un montant de 28,98 millions d'USD, équivalant à 19,35 millions de DTS, pour le Projet de gestion participative des ressources naturelles et de développement rural dans les régions du Nord, Centre-Nord et Est (Projet Neer-Tamba), approuvé par le Conseil d'administration en décembre 2012.

II. Justification et raison d'être

2. Il a été envisagé dans le rapport pertinent du Président (paragraphe 31 du document EB 2012/107/R.15) que le Projet Neer-Tamba bénéficierait en 2012 d'un don initial du FIDA de 51,16 millions d'USD dans le cadre du cycle 2010-2012 du système d'allocation fondé sur la performance (SAFP); puis, à un stade ultérieur, d'un financement supplémentaire au titre du SAFP pour le cycle 2013-2015, qui serait soumis au Conseil d'administration pour approbation.
3. À la lumière de ce qui précède, l'approbation du Conseil est maintenant demandée pour un financement supplémentaire de 28,98 millions d'USD (14,49 millions d'USD sous forme de prêt à des conditions particulièrement favorables et 14,49 millions d'USD sous forme de don) pour le Projet Neer-Tamba, au titre du SAFP pour le Burkina Faso, pour la période 2013-2015

III. Coût et financement du projet

4. Le coût total du projet reste inchangé à 114,6 millions d'USD sur huit ans. Les sources de financement sont les suivantes: i) le FIDA, avec un don initial de 51,16 millions d'USD, un don supplémentaire de 14,49 millions d'USD et un prêt accordé à des conditions particulièrement favorables d'un montant de 14,49 millions d'USD (représentant au total 69,9% des coûts du projet); ii) le gouvernement, avec une contribution de 24,10 millions d'USD (21%); iii) les bénéficiaires, avec une contribution de 5,90 millions d'USD (5,2%); et iv) la contribution d'un cofinanceur de 4,47 millions d'USD (3,9%).
5. Le financement supplémentaire du FIDA de 28,98 millions d'USD (dont 50% sera sous forme de don au titre du Cadre pour la soutenabilité de la dette (CSD) et 50% sous forme de prêt à des conditions particulièrement favorables) sera affecté aux catégories de dépenses suivantes: i) travaux de génie civil, environ 10 millions

d'USD; ii) équipement et matériaux, environ 1 million d'USD; iii) services, environ 13 millions d'USD; iv) capital de démarrage, environ 2,5 millions d'USD; et v) salaires et dépenses de fonctionnement, environ 2,4 millions d'USD. Tous les montants incluent une provision pour imprévus.

Tableau
Coûts du projet par source de financement

	FIDA + Cofinanceurs		Contribution du gouvernement		Contribution des bénéficiaires		Total		Devises	Monnaie locale (hors taxe)	Droits et taxes
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%			
A. Développement des petites exploitations et du potentiel de production											
Aménagements	30 017,7	72,2	6 972,8	16,8	4 603,9	11,1	41 594,3	36,3	4 060,5	31 370,5	6 163,4
Récupération terres dégradées	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Appui maîtrise d'ouvrage et sécurisation foncière	7 430,6	74,9	2 492,1	25,1	-	-	9 922,6	8,7	1 462,7	7 253,7	1 206,3
Sous-total	37 448,2	72,7	9 464,9	18,4	4 603,9	8,90	51 517,0	44,9	5 523,2	38 624,2	7 369,6
B. Intensification et développement de la production											
Renforcement de l'offre de services d'appui-conseil	15 146,6	75,0	5 048,9	25,0	-	-	20 195,5	17,6	3 382,0	14 026,3	2 787,2
Appui aux initiatives locales de développement de la production	9 294,5	74,9	1 804,4	14,5	1 306,1	10,5	12 404,9	10,8	264,5	11 765,7	374,7
Sous-total	24 441,1	75,0	6 853,2	21,0	1 306,1	4,0	32 600,4	28,4	3 646,5	25 792,0	3 161,9
C. Renforcement des capacités											
Population cible	6 791,8	75,0	2 263,9	25,0	-	-	9 055,8	7,9	113,5	8 006,1	936,2
Chambres d'agriculture	8 179,2	74,4	2 818,4	25,6	-	-	10 997,6	9,6	2 903,1	6 373,7	1 720,8
Directions régionales	2 172,8	71,8	854,4	28,2	-	-	3 027,2	2,6	1 438,8	967,1	621,4
Sous-total	17 143,8	74,3	5 936,8	25,7	-	-	23 080,6	20,1	4 455,4	15 346,8	3 278,4
D. Gestion des projets											
Personnel	1 706,8	75,0	568,9	25,0	-	-	2 275,7	2,0	-	2 275,7	-
Équipements, études	1 690,7	74,2	587,2	25,8	-	-	2 277,9	2,0	317,7	1 761,1	199,1
Fonctionnement	2 171,9	75,0	724,0	25,0	-	-	2 895,9	2,5	718,4	1 743,1	434,4
Sous-total	5 569,4	74,8	1 880,1	25,2	-	-	7 449,5	6,5	1 036,1	5 780,0	633,5
Coût total du projet	84 602,6	73,8	24 134,9	21,1	5 910,0	5,2	114 647,5	100,0	14 661,2	85 542,9	14 443,4

IV. Modifications qu'il est proposé d'apporter à l'accord de financement

- Une fois obtenue l'approbation du Conseil d'administration et sous réserve de l'entrée en vigueur de l'accord de financement relatif au Projet Neer-Tamba approuvé par le Conseil d'administration à sa cent septième session, ledit accord de financement sera modifié de manière à tenir compte du financement supplémentaire du FIDA. Ce financement supplémentaire était déjà prévu dans le plan de financement initialement approuvé au moment de la conception et n'entraîne aucune modification du descriptif du projet. Les arrangements fiduciaires définis dans les documents de conception et applicables au premier don au titre du CSD, tels qu'ils sont mis en évidence dans la section D (paragraphe 27) du rapport du Président, s'appliqueront également à ce second financement. Ils concernent notamment la responsabilité financière, l'audit et le flux de fonds. Les conditions préalables au décaissement définies dans l'accord de financement pour le premier don au titre du CSD devront également être réunies avant le début du décaissement du financement supplémentaire. Des arrangements simplifiés et harmonisés en matière d'information financière et de décaissement seront élaborés pour les trois flux de financement, et précisés dans l'accord juridique pertinent.

V. Instruments et pouvoirs juridiques

- Un amendement à l'actuel accord de financement entre le Burkina Faso et le FIDA constitue l'instrument juridique aux termes duquel le financement supplémentaire proposé sera consenti à l'emprunteur/au bénéficiaire.
- Le Burkina Faso est habilité, en vertu de ses lois, à recevoir un financement du FIDA.

9. Je certifie que le financement supplémentaire proposé est conforme aux dispositions de l'Accord portant création du FIDA et aux Principes et critères en matière de prêts.

VI. Recommandation

10. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement supplémentaire proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera au Burkina Faso un prêt supplémentaire à des conditions particulièrement favorables d'un montant équivalant à neuf millions six cent soixante-quinze mille droits de tirage spéciaux (9 675 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport, en particulier au paragraphe 6.

DÉCIDE EN OUTRE: que le Fonds accordera au Burkina Faso un don supplémentaire d'un montant équivalant à neuf millions six cent soixante-quinze mille droits de tirage spéciaux (9 675 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport, en particulier au paragraphe 6.

Le Président
Kanayo F. Nwanze